Le régime indemnitaire divise le conseil municipal

On se doutait bien que la délibération portant sur la définition du régime indemnitaire présentée lors du dernier conseil municipal allait déclencher quelques escarmouches entre opposition et majorité. On ne pensait pas que quelques membres de la majorité iraient voter contre ou s'abstenir. Et pourtant…

L'opposition a voté contre la délibération. Nathalie Bret (photo de droite) s'est abstenue. (Photos J.-M. P.)

En décembre 2016, le conseil municipal avait, à la majorité, modifié le régime indemnitaire : *« Il convient maintenant de le mettre à jour selon les derniers textes parus »,* précise Patrick Chagneau, premier adjoint délégué aux ressources humaines. Les principes de bases restent les mêmes : valoriser l'investissement professionnel des agents communaux, prendre en compte les responsabilités exercées et faire du régime indemnitaire un vrai outil de management.

La majorité a souhaité mettre en place une nouvelle forme de valorisation par une prime d'exemplarité *« qui pourrait être attribuée de manière immédiate et au vu d'un certain nombre de critères. »* Trois niveaux ont été définis : moins de 200 € pour *« une action au-delà des attendus du poste de l'agent ayant des répercussions immédiates »*. De 200 à 400 € *« pour une action exemplaire ayant eu de plus un impact positif »*. De 400 à 600 € *« pour une action exemplaire qui a permis de résoudre des problèmes ou risques potentiels en fournissant la base de nouvelles procédures »*.

Jean-Pierre Dermit profite de l'occasion pour rappeler sa désapprobation du régime indemnitaire fixé par la majorité et demande son abrogation. *« C'est notre choix et nous l'assumons »,* lui rétorque immédiatement Patrick Chagneau. Au moment du vote, Guy Anastile et Claire Baës (qui, depuis, a démissionné de son poste d'adjointe) se joignent à l'opposition pour voter contre. Nathalie Bret, ancienne adjointe aux ressources humaines, s'abstient : *« Je suis plus que dubitative sur la prime d'exemplarité. »*

JEAN-MICHEL POUPART